

# Le passeport pour le retour lancé à Paris

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / STÉPHANE AUGIER

25 janvier 2024



L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (Ladom) a tenu une réunion à son siège parisien, rassemblant les représentants des associations ultramarines des cinq Départements et régions d'Outre-mer (Drom) mercredi 24 janvier. L'objectif principal est de lancer les travaux préparatoires au dispositif de continuité territoriale appelée "Passeport pour le Retour". Alé vini Guadeloupe, Alé viré Martinique, Guyan' envol et Habitat clac Guyane, Retour peï Réunion et Réseau lahiki Mayotte y participent.

Cette initiative fait suite à une évolution actée lors du Comité interministériel des Outre-Mer (Ciom) et vise à accompagner le retour des Français d'Outre-mer dans le cadre de projets professionnels. Le passeport pour le retour cible particulièrement ceux qui ont déjà bénéficié

d'une mobilité avec Ladom dans le cadre de formations professionnelles ou d'études. L'objectif global est de favoriser le retour des compétences et talents en Outre-mer, contribuant ainsi au développement des territoires.

Les participants sont appelés à réfléchir au cadre de mise en œuvre de cette mesure nouvelle. La date de mise en place effective reste à déterminer. Saïd Ahamada, directeur général de Ladom, souligne l'importance d'associer autant que possible les Ultramarins aux modalités d'application des dispositifs qui les concernent.

Cependant, malgré cette avancée, les objectifs définis restent en deçà des attentes des Ultramarins en matière de mobilité et de continuité territoriale. Le rapport d'information adopté par le Sénat en mars 2023 a déjà formulé des recommandations telles que la simplification des procédures et la digitalisation des bons de voyage.

Le rapport propose également des améliorations, notamment en relevant le plafond des ressources pour renforcer l'aide à la continuité territoriale. De réduire l'impact de la saisonnalité des prix des billets d'avion grâce à un tarif plafond pour les résidents.

Les chiffres actuels de bénéficiaires de Ladom affichent un impact modeste qui contraste avec les besoins réels en matière de continuité territoriale. Il souligne ainsi l'importance de répondre efficacement à ces besoins par des mesures plus fortes et plus alignées sur les recommandations déjà émises.